

SNCTA, le syndicat de la mobilité

Parce que la première affectation est rarement celle voulue, chaque « sortie ÉNAC » doit pouvoir rejoindre, dans un délai acceptable, le centre de contrôle souhaité (pour des raisons professionnelles ou personnelles). Le SNCTA défend depuis toujours une politique forte de mobilité. Permettre d'obtenir la mutation souhaitée dans les plus brefs délais est très rarement une question de critères mais surtout une question de nombre de postes ouverts.

Le droit à la mobilité, un enjeu social primordial

Cependant, le droit à la mobilité n'est ni réglementaire, ni pérenne. Ainsi, ce droit est constamment remis en cause par la DSNA, tentée de moduler le flux d'AVE vers les postes attractifs comme une simple variable d'ajustement des effectifs opérationnels. Le SNCTA se bat depuis de nombreuses années pour garantir un nombre significatif d'ouvertures d'AVE à chaque CAP.

Lors de cette mandature, le SNCTA a su s'opposer aux tentatives de la DSNA de restreindre la mobilité. Les travaux de coordination de l'ensemble de nos sections ont permis au SNCTA de défendre, seul, une politique de mobilité nationale, équilibrée et argumentée lors des GT Effectifs et GS 32 heures.

Cette synergie a été particulièrement fructueuse en 2018. En effet, malgré les annonces faites en CT DSNA de limitation des mutations, le SNCTA a obtenu l'ouverture de plus de 50 postes opérationnels attractifs, en AVE.

Des effectifs également dans les approches

Le SNCTA défend la mobilité pour qu'à chaque CAP, les contrôleurs aient du choix : variété et quantité sont nos objectifs. Ainsi, nous :

- ☀ veillerons à maintenir une mobilité forte vers les centres attractifs ;
- ☀ prônerons une vision nationale ambitieuse et juste. D'autres fuient leurs responsabilités, boycottent GT Ef-

fectifs et GS 32h ou demandent 2/3 des sorties ENAC dans le Sud et l'Ouest, au détriment de l'intérêt général des ICNA, notamment en réduisant le nombre de mutations.

☀ revendiquons, dès 2019, plus d'ouvertures de poste dans les approches, mettant ainsi fin à plusieurs années de mesures de gestion imposées par la DSNA.

A Provence, nous avons besoin d'effectifs pour revenir au BO. Nous n'acceptons pas que la DO n'ait pas tenu ses engagements de maintien de BO (dans le cadre de la reprise du SIV MTL).

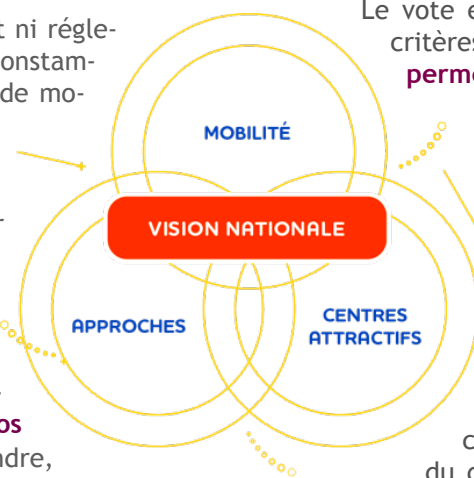
Scrutin CAP

Le vote en CAP va bien au-delà du vote pour des critères de mutation. C'est le scrutin qui permet d'évaluer la représentativité du

SNCTA chez les contrôleurs au niveau local et au niveau national. Ce scrutin est le seul à évaluer à quel syndicat les contrôleurs font majoritairement confiance pour les représenter.

Pour le SNCTA, le principal combat à mener est

celui du droit à la mobilité. En effet, les différents critères des organisations syndicales aboutissent dans les faits à des résultats proches. Lors du dernier mandat, il n'y a eu que 3 votes en moyenne pour 100 candidatures. Sans poste ouvert, aucun critère ne permettra de muter à l'endroit souhaité. Chaque année, le SNCTA oeuvre pour qu'il y ait suffisamment d'AVE ouverts dans les centres attractifs.



Voter SNCTA en CAP, c'est réaffirmer à nos différents interlocuteurs que le SNCTA est LE syndicat des contrôleurs. Face aux Pouvoirs publics et à la Direction, il faut un syndicat des contrôleurs fort pour une profession forte. Rassemblons-nous derrière le SNCTA, syndicat de tous les contrôleurs, garant des équilibres nationaux et de la profession, dynamique, structuré et signataire de nombreux accords gagnant-gagnant.